# DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

## CONSEIL MUNICIPAL N°07/2017 Jeudi 26 octobre 2017 à 19h00 – Hôtel de Ville

#### **COMPTE - RENDU**

Le vingt-six octobre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le dix-neuf octobre précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

<u>Absents</u>: Delphine POIRIER (pouvoir à B. GAYAUD), Géraldine HUGUES, Danièle BARON, Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET.

Nombre de membres présents : 17 Absents : 6 Suffrages exprimés : 18

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT.

Ajout à l'unanimité d'une question à l'ordre du jour, relative à la prime de fin d'année du personnel communal.

\* \* \*

## 1 - Procès-verbal de séance du 14 septembre 2017

#### Rapporteur: Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 14 septembre dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée. Après deux observations, il est approuvé à l'unanimité.

## 2 - Décision budgétaire modificative n°1 du service annexe de l'assainissement

#### Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le budget annexe de l'assainissement est directement assujetti à la TVA : il n'existe donc plus d'écritures de récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement auprès du délégataire du service public.

Si les écritures budgétaires 2017 ont intégré ces nouvelles dispositions, il convient de régulariser les écritures du second semestre 2016, à la demande de Madame la Trésorière de Beaucaire.

Les mandats émis du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016 doivent être annulés par émission d'un titre de recette équivalent en 2017; et ils doivent être réémis en 2017 sur la base de leur montant hors taxe. Ces écritures induisent ponctuellement un dépassement de chapitres budgétaires qui nécessitent l'adoption d'une décision modificative pour la seule section d'investissement, qui ne porte pas atteinte au programme budgétaire global, et n'affecte pas l'équilibre du budget de l'assainissement.

Vote à l'unanimité

#### 3 - Décision budgétaire modificative n°2 du service annexe de l'eau

#### Rapporteur: Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Pour les mêmes raisons, et dans les mêmes conditions que celles invoquées pour expliquer et approuver la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement, il est nécessaire de régulariser les écritures comptables du second semestre 2016 pour le budget annexe de l'eau. Mais il est cette fois nécessaire d'annuler également les titres de recettes émis durant cette période, par l'émission d'un mandat de même montant en 2017 et la réémission d'un titre en hors taxe. Ces écritures se traduisent donc également par un dépassement ponctuel de chapitres budgétaires, tant en section d'exploitation que d'investissement, rendant nécessaire l'adoption d'une seconde modification budgétaire, qui elle non plus ne porte pas atteinte au programme budgétaire global, et n'affecte pas l'équilibre du budget de l'eau.

#### 4 - Modification des conditions d'amortissement des immobilisations

#### Rapporteur: Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Par délibération en date du 25 février 2016, le Conseil Municipal avait instauré l'amortissement des biens sur le budget principal de la commune, et fixé les durées d'amortissement, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes de plus de 3.500 habitants. A l'usage, il s'avère nécessaire d'apporter quelques ajustements mineurs à ces décisions initiales.

C'est ainsi qu'il est proposé d'ajouter l'article d'imputation budgétaire 2157 (Matériel et outillage de voirie) pour les immobilisations de type « matériel classique » et « équipements de garage et atelier ». De même, il est proposé de spécifier que les « équipements électro-ménagers » sont soumis aux mêmes conditions d'amortissement que le « matériel classique ».

Vote à l'unanimité

## 5 - Avenants n°1 aux marchés de travaux de mise en accessibilité des E.R.P.

#### Rapporteur: Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par décisions en date du 12 avril 2017, prises en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2015 approuvant l'agenda d'accessibilité de la commune, Monsieur le Maire avait attribué les 5 lots du premier marché de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public, pour un montant total de 517.139,83 €TTC.

Une première tranche de travaux a porté, cet été, sur l'école maternelle Li Droulets, l'école Fontcouverte, et la médiathèque Le Grand Mas, mais à l'issue de cette première tranche, il est apparu nécessaire de réaliser quelques travaux complémentaires pour un montant total de 27.608,06€TTC. Il est donc proposé d'approuver la réalisation de ces travaux complémentaires dans le cadre d'un avenant aux trois marchés concernés : lot n°1 (gros œuvre), lot n°2 (menuiseries) et lot n°3 (électricité). Vote à l'unanimité

## 6 – Aménagement et sécurisation de deux arrêts de bus sur la RD.999

#### Rapporteur: Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'aménagement de deux nouveaux arrêts de transports en commun sur la RD.999 pour la desserte du quartier de la Broue.

Mais la mise en œuvre de ce projet était conditionnée à l'obtention des subventions demandées au Département au titre des amendes de police 2017, et à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017. Et les crédits correspondants n'avaient donc pas été inscrits au budget primitif 2017. La commune a de fait obtenu ces deux subventions, pour un montant total de 43.746€ représentant 38% du coût hors taxe de l'opération. Il est donc proposé de confirmer la réalisation de ces travaux et d'inscrire l'opération dans le plan pluriannuel d'investissements de la commune, dans la perspective d'une inscription budgétaire 2018.

Vote à l'unanimité

#### 7 – Acquisition par voie d'expropriation pour la réalisation d'un projet d'utilité publique

#### Rapporteur: Jean-Marie FOURNIER, maire

La commune porte depuis le premier plan d'occupation des sols, en 1985, un projet de création de voie communale de traverse au Sud du village, entre la rue de Bellegarde et le chemin des Mas, permettant le délestage automobile du cœur de village, qui ne cesse de devenir une problématique de plus en plus contraignante tant pour les habitants de la commune que pour les passants.

Ce projet a fait l'objet d'un « emplacement réservé » lors de la 2ème révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en 2007. Il nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AS 471, devenue AS 514 par suite d'une division, appartenant aux consorts GOUDET, pour une superficie totale de l'ordre de 3 400 m².

A cet effet, le 29 mai 2015, après avoir consulté le service des domaines, la commune a formulé une proposition d'acquisition amiable auprès du propriétaire qui n'a pas répondu favorablement à cette proposition, faisant valoir parmi d'autres éléments l'absence d'utilité de cette nouvelle liaison.

Dès lors, le seul instrument dont dispose aujourd'hui la commune pour procéder à cette acquisition réside dans le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il est donc proposé d'approuver le principe d'acquisition des droits réels immobiliers exercés sur la parcelle cadastrée AS-514 appartenant aux consorts GOUDET, par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et d'autoriser Monsieur le Maire à initier les procédures nécessaires aux fins de sélectionner les entreprises ayant les compétences pour constituer les dossiers administratifs nécessaires à la réalisation du projet. La question est débattue au sein de l'assemblée.

Vote: 15 pour, 3 abstentions

#### 8 – Constitution d'un comité de pilotage de la révision générale du P.L.U.

#### Rapporteur: Jean-Marie FOURNIER, maire

Lors de la prescription de la mise en révision générale du plan local d'urbanisme, par délibération du 11 mai dernier, il avait été décidé de constituer un groupe de travail qui serait composé d'élus, de fonctionnaires territoriaux, et de partenaires contractuels, et fera fonction de comité de pilotage, chargé de participer à l'étude et d'en rendre compte périodiquement, notamment au Conseil Municipal.

Il est donc proposé de constituer une commission de 5 élus ; parallèlement, le maire désignera par voie de décision les membres administratifs de la commission, en l'occurrence le directeur général des services, l'agent responsable du service de l'Urbanisme, et le technicien de l'Agence d'Urbanisme qui assiste la commune pour la procédure de révision. Soit un total de 8 membres.

Les 5 élus proposés au scrutin de liste bloquée sont : Jean-Marie FOURNIER, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Christian GOMEZ et Marie-Jeanne MARIN.

Vote à l'unanimité

## 9 - Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard

#### Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

Afin de contribuer au soutien de la filière arboricole, la Chambre d'Agriculture du Gard a mis en œuvre des actions de sensibilisation et de promotion des circuits courts de commercialisation des fruits et des légumes du terroir, auprès des familles et des enfants : l'opération « Un fruit pour la récré » consiste ainsi à distribuer un fruit par semaine aux enfants des écoles élémentaires, hors temps de restauration scolaire, afin de lutter contre l'injustice alimentaire, promouvoir les bonnes habitudes alimentaires et prévenir le risque d'obésité en incitant les enfants à redécouvrir le goût et le plaisir des fruits. Dans sa dimension éducative, cette opération permet également aux enseignants de développer une activité pédagogique autour du fruit.

La Chambre d'Agriculture du Gard propose donc aujourd'hui de mener cette action sur notre commune, dans le cadre d'une convention de partenariat. La charge financière, assurée par la commune, est de l'ordre de 100€ par école.

Vote à l'unanimité

#### 10 – Demande de subvention pour la restauration des tableaux de l'Eglise Saint Michel

#### Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à la culture

Par délibération en date du 21 janvier 2016, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de restauration de trois tableaux actuellement déposés dans l'ancienne sacristie de l'Eglise paroissiale Saint Michel, et inscrits depuis 1991 au titre des Monuments Historiques.

Le coût total des restaurations s'élèverait à 53.368,48€HT, auquel s'ajoute un coût prévisionnel de présentation et de valorisation après restauration, imposé en cas de cofinancements, et estimé à 4.166€HT. Il s'avère que cette opération pourrait bénéficier d'une aide au titre du programme européen LEADER géré par le Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes, et il est donc proposé de solliciter cette aide financière, ainsi que celles de l'Etat et de la Région.

Vote à l'unanimité

#### 11 – Révision du document unique d'évaluation des risques professionnels

#### Rapporteur : Catherine CLIMENT, Première adjointe déléguée au personnel communal

Par délibération en date du 23 janvier 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le document unique de prévention des risques professionnels : il s'agit d'une évaluation des risques auxquels sont exposés les agents de la collectivité en fonction de leur poste de travail, assortie de préconisations en terme de prévention.

Le document unique n'a pas été révisé depuis, alors que les services municipaux ont évolué, et que de nouveaux risques, tels que les risques psychosociaux, ont fait l'objet d'une réglementation nouvelle en matière d'identification et de prise en charge.

Le Centre de Gestion propose un accompagnement technique et méthodologique pour réaliser ou réviser le document unique, avec l'aide financière du Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP), d'un montant de 160€ par journée de travail.

Considérant l'obligation réglementaire d'actualisation du document unique, il est proposé de réaliser cette action en 2018 en sollicitant l'aide technique du Centre de Gestion et l'aide financière de la CNRACL.

Vote à l'unanimité

#### 12 – Modification des statuts de la C.C.B.T.A.

#### Rapporteur: Catherine CLIMENT, conseillère communautaire

Le Conseil Communautaire de la CCBTA a approuvé, en séance du 25 septembre dernier, une nouvelle modification des statuts communautaires : il s'agissait d'ajouter, parmi les compétences optionnelles de la communauté de communes, la compétence de « création, aménagement et entretien de la voirie » d'intérêt communautaire. Le Conseil communautaire a également confirmé la compétence facultative d'assainissement non collectif et a corrigé une erreur matérielle au niveau de l'affectation de la compétence « politique de la ville », qui est une compétence optionnelle et non facultative.

L'ensemble des communes membres de la CCBTA sont appelées à délibérer en termes identiques sur cette modification des statuts pour pouvoir être entérinée.

Vote à l'unanimité

#### 13 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

#### Rapporteur: Jean-Marie FOURNIER, maire - Pour information.

Présentation sommaire du Conseil communautaire du 25 septembre 2017 : 10 questions à l'ordre du jour.

Présentation sommaire du **Bureau communautaire délibératif du 16 octobre 2017 :** 5 questions à l'ordre du jour.

Remise du Rapport annuel 2016 du Partenariat Public Privé Eclairage Public par la Commission PPP du 6 septembre 2017.

#### 14 - Décisions du maire

#### Rapporteur: Jean-Marie FOURNIER, maire - Pour information

- **Décision n°16-2017 du 15 septembre 2017** : attribution d'une aide au ravalement de façade de 800€ pour l'immeuble sis 3 rue Frédéric Mistral.
- **Décision n°17-2017 du 4 octobre 2017** : attribution du marché de travaux de sectorisation du réseau d'eau à la société VEOLIA, pour un montant de 82.686€TTC.
- Décision n°18-2017 du 5 octobre 2017 : prise en charge des frais bancaires de la Régie Cantine, pour un montant de 200€.
- Décision n°19-2017 du 23 octobre 2017 : défense en justice contre une requête de Mme FONT BATISTA devant le Tribunal Administratif de Nîmes suite au refus de raccordement électrique de son habitation construite sans autorisation.

#### 15 - Questions diverses

#### Prime de fin d'année du personnel communal

Rapporteur: Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à déterminer l'enveloppe globale d'attribution de la prime de fin d'année, instaurée avant la loi du 26 janvier 1984 au profit du personnel communal. Le montant de la prime s'élève à 686€ pour les agents titulaires et stagiaires, et 304,90€ pour les agents contractuels de droit privé ainsi que pour les agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée consécutive minimale de 6 mois.

Le crédit global prévisionnel est inscrit au budget primitif de l'exercice, mais il est chaque année demandé au Conseil Municipal d'affiner ce crédit en fonction de la réalité des effectifs et de leurs situations : c'est ainsi que le montant net, pour l'année 2017, s'élève au total à 21.926,77€.

Vote à l'unanimité

#### Autres questions diverses :

<u>Signalement de brûlage de végétaux non autorisé</u> (M. PERIER) : M. FOURNIER confirme qu'il en a également été informé et qu'une enquête sera menée car le brûlage est strictement interdit. <u>Légalité du commerce ambulant au giratoire de Comps</u> (MJ. MARIN) : M. FOURNIER précise que ce commerçant est installé sur un délaissé de voirie départementale, et qu'après contrôle il est en règle. <u>Travaux de la salle du Lavoir</u> (C. CADENAT) : les travaux seront achevés à la fin des vacances scolaires.

<u>Installation d'un râtelier à vélos devant le boucherie CLARION</u> (C. CADENAT) : M. FOURNIER annonce que cela est prévu et sera prochainement réalisé.

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Jean-Marie POURNIER.